

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA 207-04-2019** intitulé :

RÈGLEMENT CONCERNANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

a été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 14 mai 2019.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-207-04-2019** entitled:

REGULATION RESPECTING THE AUTHORITY TO AUTHORIZE EXPENDITURES AND TO CONTRACT ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY

has been adopted during a regular council session, held on May 14, 2019.

It may be consulted at the town hall office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 23 mai 2019



Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier